

# S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du lundi 13 juin 2016

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 6 juin 2016, s'est réuni le lundi 13 juin 2016 à 18h30, en séance publique à la Salle de la Tourmotte à Tournon, sous la présidence de Philippe VALLET, Président.

Nombre de membres en exercice : 36 - *Quorum* : 19

Nombre de membres présents : 25 délégués dont 21 délégués titulaires et 4 délégués suppléants

Nombre de membres représentés : 3 délégués

Nombre de voix : 40 voix

### *Délégués titulaires présents :*

| Prénoms     | NOMS              | Collectivité d'origine            | Nombre de voix |
|-------------|-------------------|-----------------------------------|----------------|
| Auguste     | PICOLLET          | Département                       | 3 voix         |
| Dominique   | RUAZ              | Département                       | 3 voix         |
| Jacqueline  | TALLIN            | Département                       | 3 voix         |
| Olivier     | THEVENET          | Département                       | 3 voix         |
| François    | CANTAMESSA        | Co.RAL                            | 1 voix         |
| Jean-Claude | BERGER            | C.C.H.C.S.                        | 1 voix         |
| Roland      | BRUNIER-COULIN    | C.C.H.C.S.                        | 1 voix         |
| Daniel      | TAVEL             | C.C.H.C.S.                        | 1 voix         |
| Xavier      | TORNIER           | C.C.H.C.S.                        | 1 voix         |
| Yves        | DE BRUYNE         | Aiton                             | 1 voix         |
| Carlo       | APPRATTI          | Arbin                             | 1 voix         |
| Aimé        | HENRIQUET         | Bourgneuf                         | 1 voix         |
| Yannick     | LOGEROT           | Chamousset                        | 1 voix         |
| Bernard     | FRISON            | Coise-Saint Jean Pied<br>Gauthier | 1 voix         |
| Jean-Michel | BLONDET           | Cruet                             | 1 voix         |
| Jean-Paul   | VADEL             | Francin                           | 1 voix         |
| Philippe    | VALLET            | La Chavanne                       | 1 voix         |
| Bernard     | CHASSANDE-BARRIOZ | Laissaud                          | 1 voix         |
| Alain       | RIBEYROLLES       | Montmélian                        | 1 voix         |
| Pierre      | GLARMET           | Planaise                          | 1 voix         |
| Stéphanie   | GARDET-CHIMOT     | Saint Pierre d'Albigny            | 1 voix         |

### *- Délégués suppléants présents :*

| Prénoms | NOMS   | Collectivité d'origine | Nombre de voix |
|---------|--------|------------------------|----------------|
| Raymond | MULLER | Co.RAL                 | 1 voix         |
| Denis   | AMANN  | C.C.H.C.S.             | 1 voix         |

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

|            |         |             |        |
|------------|---------|-------------|--------|
| Laurent    | GRILLET | C.C.H.C.S.  | 1 voix |
| Christelle | HUGONOT | Châteauneuf | 1 voix |

**Délégués représentés :**

| Prénoms et NOMS            | Collectivité d'origine | A donné pouvoir à   | Nombre de voix |
|----------------------------|------------------------|---------------------|----------------|
| Martine BERTHET            | Département            | Auguste PICOLLET    | 3 voix         |
| Christiane BRUNET          | Département            | Olivier THEVENET    | 3 voix         |
| Frédéric BURNIER-FRAMBORET | Co.RAL                 | François CANTAMESSA | 1 voix         |

**Délégués excusés :** Philippe TROUTOT, Alain SIBILLE, Gilles MAUGIE, Fabrice BOUCHE, Marie-Hélène DIE-FRANCOZ, Jean-François MOLLARD, Patrick BATTARD, Sylvie SCHNEIDER

**Assistaient en outre à la séance :**

**Louis ROGET**, délégué suppléant Arbin

**Bernard DELACHENAL**, délégué suppléant Saint Pierre d'Albigny

**Stéphanie GARDET-CHIMOT** a été désignée Secrétaire de séance.

|  |
|--|
| <b>Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 3 février 2016</b> |
|--|

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

## Examen de l'ordre du jour

### 1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT

*Rapporteur : M. le Président*

Danielle DUNOYER a démissionné de son mandat de conseillère municipale de la Commune de Coise. Elle a également démissionné de ses fonctions de déléguée syndicale au SISARC.

Le Conseil Municipal de Coise a désigné Jean-Noël PADEL-FOURDAN en qualité de délégué suppléant du SISARC en remplacement de Danielle DUNOYER.

***M. le Président procède à l'installation de Jean-Noël PADEL-FOURDAN, en qualité de délégué suppléant du SISARC en remplacement de Danielle DUNOYER.***

***Le Conseil Syndical en prend acte.***

***Le Conseil Syndical est désormais constitué comme suit :***

***- Délégués Titulaires :***

| Prénoms     | NOMS              | Collectivité d'origine         |
|-------------|-------------------|--------------------------------|
| Martine     | BERTHET           | Département                    |
| Christiane  | BRUNET            | Département                    |
| Auguste     | PICOLLET          | Département                    |
| Dominique   | RUAZ              | Département                    |
| Jacqueline  | TALLIN            | Département                    |
| Olivier     | THEVENET          | Département                    |
| André       | VAIRETTO          | Département                    |
| Frédéric    | BURNIER-FRAMBORET | Co.RAL                         |
| François    | CANTAMESSA        | Co.RAL                         |
| Florent     | FERRACIN          | Co.RAL                         |
| François    | HOMMERIL          | Co.RAL                         |
| Jean-Claude | BERGER            | C.C.H.C.S.                     |
| Vincent     | BRUET-HOTTELAZ    | C.C.H.C.S.                     |
| Daniel      | CHARVAZ           | C.C.H.C.S.                     |
| Roland      | BRUNIER-COULIN    | C.C.H.C.S.                     |
| Daniel      | TAVEL             | C.C.H.C.S.                     |
| Xavier      | TORNIER           | C.C.H.C.S.                     |
| Philippe    | TROUTOT           | C.C.H.C.S.                     |
| Yves        | DE BRUYNE         | Aiton                          |
| Carlo       | APPRATTI          | Arbin                          |
| Aimé        | HENRIQUET         | Bourgneuf                      |
| Yannick     | LOGEROT           | Chamousset                     |
| Gilles      | MAUGIE            | Châteauneuf                    |
| Bernard     | FRISON            | Coise-Saint Jean Pied Gauthier |
| Jean-Michel | BLONDET           | Cruet                          |
| Jean-Paul   | VADEL             | Francin                        |
| Fabrice     | BOUCHE            | Fréterive                      |
| Philippe    | VALLET            | La Chavanne                    |

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

|               |                   |                        |
|---------------|-------------------|------------------------|
| Bernard       | CHASSANDE-BARRIOZ | Laissaud               |
| Jean-François | MOLLARD           | Les Marches            |
| Jean-Claude   | NICOLLE           | Les Mollettes          |
| Alain         | RIBEYROLLES       | Montmélian             |
| Pierre        | GLARMET           | Planaise               |
| Patrick       | BATTARD           | Sainte Hélène du Lac   |
| Jean-François | QUESNEL           | Saint Jean de la Porte |
| Stéphanie     | GARDET-CHIMOT     | Saint Pierre d'Albigny |

- *Délégués Suppléants :*

| Prénoms          | NOMS                 | Collectivité d'origine                |
|------------------|----------------------|---------------------------------------|
| Véronique        | AVRILLIER            | Co.RAL                                |
| Jean-Louis       | BILLON-BRUYAT        | Co.RAL                                |
| Raymond          | MULLER               | Co.RAL                                |
| Marie            | NICASTRO             | Co.RAL                                |
| Denis            | AMANN                | C.C.H.C.S.                            |
| Christian        | COMBAZ               | C.C.H.C.S.                            |
| Véronique        | FAVRE                | C.C.H.C.S.                            |
| Laurent          | GRILLET              | C.C.H.C.S.                            |
| Philippe         | GUIRAND              | C.C.H.C.S.                            |
| Christophe       | METGE                | C.C.H.C.S.                            |
| Alain            | SIBILLE              | C.C.H.C.S.                            |
| Yves             | SONNET               | Aiton                                 |
| Louis            | ROGET                | Arbin                                 |
| Patrick          | FERLIN               | Bourgneuf                             |
| Claude           | ROYER                | Chamousset                            |
| Christelle       | HUGONOT              | Châteauneuf                           |
| <i>Jean-Noël</i> | <i>PADEL-FOURDAN</i> | <i>Coise-Saint Jean Pied Gauthier</i> |
| Alexandra        | BARRE                | Cruet                                 |
| André            | VIBOUD               | Francin                               |
| Marie-Hélène     | DIE-FRANCOZ          | Fréterive                             |
| Jean-Charles     | MAZZINI              | La Chavanne                           |
| Bernard          | EXERTIER             | Laissaud                              |
| Joëlle           | FERNANDES            | Les Marches                           |
| Delphine         | GOUDIER              | Les Mollettes                         |
| Philippe         | GOLEC                | Montmélian                            |
| Rosario          | RAFFELE              | Planaise                              |
| Sylvie           | SCHNEIDER            | Sainte Hélène du Lac                  |
| Romuald          | GIROD                | Saint Jean de la Porte                |
| Bertrand         | DELACHENAL           | Saint Pierre d'Albigny                |

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

## 2. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

*Rapporteur : M. le Président*

Le 21 avril 2015, conformément au Code des Marchés Publics alors en vigueur, le SISARC élisait comme suit la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

| <i>Membres titulaires</i>  | <i>Membres suppléants</i> |
|----------------------------|---------------------------|
| Auguste PICOLLET           | Jean-Michel BLONDET       |
| Aimé HENRIQUET             | Alain RIBEYROLLES         |
| Xavier TORNIER             | Jean-François MOLLARD     |
| Frédéric BURNIER-FRAMBORET | Olivier THEVENET          |
| Gilles MAUGIE              | Jean-Paul VADEL           |

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, le Code des Marchés Publics est abrogé et remplacé par de nouvelles règles qui résultent des deux textes suivants :

- l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- le décret du n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ces textes ne précisent plus le régime et la composition de la Commission d'Appel d'Offres, seules les dispositions du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) sont applicables en la matière.

*M. le Président explique que la question s'est alors posée de savoir s'il fallait, compte-tenu de l'évolution de ces textes, procéder à une nouvelle élection de la Commission d'Appel d'Offres qui sera amenée à traiter les prochains marchés dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens.*

*A la lecture, des articles L.1414-2 et L.1411-5 du CGCT, il s'avère que la Commission d'Appel d'Offres reste inchangée par rapport aux mentions qui figuraient précédemment au Code des Marchés Publics tant dans sa composition que dans ses modalités d'élection.*

***M. Le Président propose en conséquence de retirer cette question de l'ordre du jour.***

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

### 3. FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

*Rapporteur : Aimé Henriquet*

Le Compte administratif 2015 du SISARC se résume ainsi :

#### *Section de fonctionnement*

| Libellé   | BP<br>2015        | DM               | Crédits<br>2015   | CA<br>2015        |
|---|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>               | <b>556 050,09</b> | <b>0,00</b>      | <b>556 050,09</b> | <b>120 598,62</b> |
| Charges à caractère général                     | 265 350,00        | 0,00             | 265 350,00        | 89 598,20         |
| Charges de personnel                            | 32 000,00         | 0,00             | 32 000,00         | 12 000,00         |
| Autres charges de gestion courante              | 17 500,00         | 0,00             | 17 500,00         | 17 028,14         |
| Charges financières                             | 5 000,00          | 0,00             | 5 000,00          | 0,00              |
| Charges exceptionnelles                         | 106 046,09        | 0,00             | 106 046,09        | 0,00              |
| <b>Total Dépenses réelles</b>                   | <b>425 896,09</b> | <b>0,00</b>      | <b>425 896,09</b> | <b>118 626,34</b> |
| Opérations d'ordre de transferts entre sections | 455,00            | 1 520,00         | 1 975,00          | 1 972,28          |
| <i>Virt à la section d'Investissement</i>       | <i>129 699,00</i> | <i>-1 520,00</i> | <i>128 179,00</i> |                   |
| <b>Total Dépenses d'ordre</b>                   | <b>130 154,00</b> | <b>0,00</b>      | <b>130 154,00</b> | <b>1 972,28</b>   |
|   |                   |                  |                   |                   |
| <b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>               | <b>556 050,09</b> | <b>0,00</b>      | <b>556 050,09</b> | <b>283 755,53</b> |
| Produits des services                           | 7 500,00          | 0,00             | 7 500,00          | 1 512,00          |
| Dotations et participations                     | 442 504,00        | 0,00             | 442 504,00        | 282 243,53        |
| <b>Total Recettes réelles</b>                   | <b>450 004,00</b> | <b>0,00</b>      | <b>450 004,00</b> | <b>283 755,53</b> |
| <i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>      | <i>106 046,09</i> | <i>0,00</i>      | <i>106 046,09</i> |                   |

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2015, un excédent de 163 156.91 €.

#### *Section d'investissement*

| Libellé   | BP<br>2015          | DM               | Crédits<br>2015     | CA<br>2015          |
|---|---------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| <b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>                | <b>5 198 345,81</b> | <b>36 000,00</b> | <b>5 234 345,81</b> | <b>2 714 255,05</b> |
| Emprunts et Dettes assimilées                   | 0,00                | 0,00             | 0,00                | 0,00                |
| Immobilisations incorporelles                   | 250 800,00          | 0,00             | 250 800,00          | 31 592,64           |
| Immobilisations corporelles                     | 1 500,00            | 51 500,00        | 53 000,00           | 0,00                |
| Immobilisations en cours                        | 4 863 000,00        | -15 500,00       | 4 847 500,00        | 2 682 662,41        |
| <b>Total Dépenses réelles</b>                   | <b>5 115 300,00</b> | <b>36 000,00</b> | <b>5 151 300,00</b> | <b>2 714 255,05</b> |
| Opérations patrimoniales                        | 0,00                | 0,00             | 0,00                | 0,00                |
| <b>Total Dépenses d'ordre</b>                   | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>      | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>      | <i>83 045,81</i>    | <i>0,00</i>      | <i>83 045,81</i>    | <i>0,00</i>         |
|   |                     |                  |                     |                     |
| <b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>                | <b>5 198 345,81</b> | <b>36 000,00</b> | <b>5 234 345,81</b> | <b>3 180 534,01</b> |
| FCTVA   | 30 507,00           | 0,00             | 30 507,00           | 30 507,15           |
| Excédent de fonctionnement capitalisé           | 192 884,81          | 0,00             | 192 884,81          | 192 884,81          |
| Subventions d'investissements                   | 4 344 800,00        | 36 000,00        | 4 380 800,00        | 2 564 219,77        |
| Emprunts et dettes assimilées                   | 500 000,00          | 0,00             | 500 000,00          | 390 950,00          |
| <b>Total Recettes réelles</b>                   | <b>5 068 191,81</b> | <b>36 000,00</b> | <b>5 104 191,81</b> | <b>3 178 561,73</b> |
| Opérations patrimoniales (recettes)             | 0,00                | 0,00             | 0,00                | 0,00                |
| Opérations d'ordre de transferts entre sections | 455,00              | 1 520,00         | 1 975,00            | 1 972,28            |
| <i>Virement de la section de fonctionnement</i> | <i>129 699,00</i>   | <i>-1 520,00</i> | <i>128 179,00</i>   | <i>0,00</i>         |
| <b>Total Recettes d'ordre</b>                   | <b>130 154,00</b>   | <b>0,00</b>      | <b>130 154,00</b>   | <b>1 972,28</b>     |

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2015, un excédent de 466 278,96 €.

*Globalement, la balance du Compte Administratif s'équilibre comme suit :*

| Libellés                    | Fonctionnement    | Investissement    |                   |                     | Total               |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
|                             | réalisé 2015      | réalisé 2015      | RAR 2015          | Total               | 2015                |
| Recettes                    | 283 755,53        | 3 180 534,01      | 1 537 000,00      | <b>4 717 534,01</b> | 5 001 289,54        |
| Dépenses                    | 120 598,62        | 2 714 255,05      | 1 187 627,97      | <b>3 901 883,02</b> | 4 022 481,64        |
| Résultat de l'exercice 2015 | <b>163 156,91</b> | <b>466 278,96</b> | 349 372,03        | <b>815 650,99</b>   | <b>978 807,90</b>   |
| Résultat antérieur reporté  | 106 046,09        | <b>-83 045,81</b> |                   |                     | 23 000,28           |
| <b>Résultat de clôture</b>  | <b>269 203,00</b> | <b>383 233,15</b> | <b>349 372,03</b> | <b>732 605,18</b>   | <b>1 001 808,18</b> |

*M. le Président* quitte la séance et laisse la présidence à Aimé Henriquet.

*Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *approuve le Compte Administratif 2015 du Budget Principal du SISARC ;*
- *reconnait la sincérité des restes à réaliser ;*
- *arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

*M. Le Président* rejoint la séance.

#### 4. FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2015

*Rapporteur : M. le Président*

Dans la continuité de la délibération précédente, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture du Compte Administratif du Budget du SISARC soit **269 203,00 €** en section de fonctionnement.

*Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la répartition des résultats comme indiquée ci-dessus.*

#### 5. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1

*Rapporteur : M. le Président*

La décision modificative de crédits n°1 au Budget du SISARC s'équilibre comme suit :

| DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1 - SISARC |   |                            |             |  |                     |                     |   |                                |
|--|---|----------------------------|-------------|--|---------------------|---------------------|---|--------------------------------|
| Ch.  | Libellés  | Pour<br>Mémoire BP<br>2016 | DM 2016     | Total Crédits<br>2016 avant<br>nouvelle DM | RAR 2015            | Nouveaux<br>crédits | Total<br>décision<br>modificative<br>n° 1 | Total crédits<br>2016 après DM |
| <b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>              |   |                            |             |  |                     |                     |   |                                |
| 011  | Charges à caractère général                         | 899 490,00                 |             | 899 490,00                                 |                     |                     | 0   | 899 490,00                     |
| 12   | Charges de personnel                                | 32 000,00                  |             | 32 000,00                                  |                     |                     | 0   | 32 000,00                      |
| 65   | Autres charges de gestion courante                  | 17 500,00                  |             | 17 500,00                                  |                     |                     | 0   | 17 500,00                      |
| 66   | Charges financières                                 | 5 000,00                   |             | 5 000,00                                   |                     |                     | 0   | 5 000,00                       |
| 67   | Charges exceptionnelles                             | 139 860,00                 |             | 139 860,00                                 |                     | 269 203,00          | 269 203,00                                | 409 063,00                     |
| 042  | Opérations d'ordre de transfert entre section       | 1 975,00                   |             | 1 975,00                                   |                     |                     | 0   | 1 975,00                       |
| 023  | Virement à la section d'investissement              | 0,00                       |             | 0,00                                       |                     |                     | 0   | 0,00                           |
|  | <b>Total dépenses de fonctionnement</b>             | <b>1 095 825,00</b>        | <b>0,00</b> | <b>1 095 825,00</b>                        |                     | <b>269 203,00</b>   | <b>269 203,00</b>                         | <b>1 365 028,00</b>            |
| <b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>              |   |                            |             |  |                     |                     |   |                                |
| 70   | Produits des services du domaine et ventes diverses | 7 000,00                   |             | 7 000,00                                   |                     |                     | 0,00                                      | 7 000,00                       |
| 74   | Dotations et Participations                         | 1 088 825,00               |             | 1 088 825,00                               |                     |                     | 0,00                                      | 1 088 825,00                   |
| 002  | Excédent de fonctionnement reporté                  |                            |             | 0,00                                       |                     | 269 203,00          | 269 203,00                                | 269 203,00                     |
|  | <b>Total recettes de fonctionnement</b>             | <b>1 095 825,00</b>        | <b>0,00</b> | <b>1 095 825,00</b>                        | <b>0,00</b>         | <b>269 203,00</b>   | <b>269 203,00</b>                         | <b>1 365 028,00</b>            |
| <b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>               |   |                            |             |  |                     |                     |   |                                |
| 16   | Emprunts et dettes assimilées                       | 195 175,00                 |             | 195 175,00                                 |                     |                     | 0,00                                      | 195 175,00                     |
| 20   | Immobilisations incorporelles                       | 84 000,00                  |             | 84 000,00                                  | 73 580,16           |                     | 73 580,16                                 | 157 580,16                     |
| 21   | Immobilisation corporelles                          | 53 000,00                  |             | 53 000,00                                  |                     |                     | 0,00                                      | 53 000,00                      |
| 23   | Immobilisations en cours                            | 614 064,00                 |             | 614 064,00                                 | 1 114 047,81        | 732 605,18          | 1 846 652,99                              | 2 460 716,99                   |
| 001  | Déficit reporté                                     | 0,00                       |             | 0,00                                       |                     |                     | 0,00                                      | 0,00                           |
|  | <b>Total dépenses d'investissement</b>              | <b>946 239,00</b>          | <b>0,00</b> | <b>946 239,00</b>                          | <b>1 187 627,97</b> | <b>732 605,18</b>   | <b>1 920 233,15</b>                       | <b>2 866 472,15</b>            |
| <b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>               |   |                            |             |  |                     |                     |   |                                |
| 10   | Dotations fonds divers et réserves                  | 440 064,00                 |             | 440 064,00                                 |                     |                     | 0,00                                      | 440 064,00                     |
| 13   | Subventions d'investissement                        | 504 200,00                 |             | 504 200,00                                 | 1 537 000,00        |                     | 1 537 000,00                              | 2 041 200,00                   |
| 16   | Emprunts et dettes assimilées                       | 0,00                       |             | 0,00                                       |                     |                     | 0,00                                      | 0,00                           |
| 040  | Opérations d'ordre de transfert entre section       | 1 975,00                   |             | 1 975,00                                   |                     |                     | 0,00                                      | 1 975,00                       |
| 021  | Virement de la section de fonctionnement            |                            |             | 0,00                                       |                     |                     | 0,00                                      | 0,00                           |
| 001  | Excédent de fonctionnement reporté                  |                            |             |  |                     | 383 233,15          | 383 233,15                                | 383 233,15                     |
|  | <b>Total recettes d'investissement</b>              | <b>946 239,00</b>          | <b>0,00</b> | <b>946 239,00</b>                          | <b>1 537 000,00</b> | <b>383 233,15</b>   | <b>1 920 233,15</b>                       | <b>2 866 472,15</b>            |

*Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette décision modificative de crédits n°1.*

## 6. FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

*Rapporteur : M. le Président*

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur la tenue des comptes de M. le Payeur Départemental de la Savoie pour l'année 2015.

Le Compte de Gestion 2015 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. le Payeur Départemental de la Savoie est concordant avec le Compte Administratif 2015 retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président pour le budget du SISARC.

*Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte de Gestion du Budget Principal 2015 établi par M. le Payeur Départemental de la Savoie et consultable au siège.*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)



**7. AXE 7 DU PAPI 2 - CONFORTEMENT DE LA DIGUE RIVE GAUCHE  
DE L'ISERE AU DROIT DE LA ZONE D'ACTIVITES D'ALPESPACE**

*Rapporteur : M. le Président*

Cette opération est inscrite à l'Axe 7 du PAPI 2, opération financée à 100 % sur le HT par l'Etat.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à Hydrétudes Alpes-Nord - Alpespace (73800 Francin) - (Délibération du 3 février 2015).

Le marché 2015-SIS-034 « Travaux de réparation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la zone Alpespace » a été dévolu, dans le cadre d'un appel d'offre européen, au Groupement Guintoli (mandataire) – Bianco – Famy – Carron – SER-TPR pour un montant de 749 350 € HT - (Délibération du 24 juin 2015). Ce marché a été notifié le 16 juillet 2015.

Suite à la délibération du 9 décembre 2015, un avenant n° 1 a été établi en raison de sujétions imprévues avec le groupement Guintoli (mandataire) – Bianco – Famy – Carron – SER-TPR d'un montant de 331 598,99 € HT qui porte ce marché à un montant total de 1 080 948,99 € HT.

Cette opération est désormais réceptionnée. Toutefois, un différend oppose le S.I.S.A.R.C et le groupement d'entreprises.

En effet, ce dernier revendique des rémunérations supplémentaires à hauteur de 650 000 € HT :

- 563 000 € demande de rémunérations complémentaires
- 89 000 € quantités en œuvre

***M. le Président** expose les raisons pour lesquelles ces demandes s'avèrent non recevables.*

*De ce fait, le Décompte Général des Travaux va être proposé à l'entreprise selon les montants issus de l'avenant n° 1.*

*La position que va prendre le groupement n'est pas connue à ce jour.*

***Le Conseil Syndical** prend note de cette analyse et demande effectivement à **M. le Président** de s'inscrire dans cette position de rejet sur ces demandes illégitimes.*

**8. AXE 7 DU PAPI 2 - CONFORTEMENT DE LA DIGUE DE L'ISERE DANS LE  
SECTEUR DU PONT DE GILLY-SUR-ISERE – AVENANT N° 2 AU MARCHE DE  
TRAVAUX**

*Rapporteur : M. le Président*

*Cette opération est inscrite à l'Axe 7 du PAPI 2, opération financée à 100 % sur le HT par l'Etat.*

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au Bureau d'études SAFEGE (73375 Le Bourget du Lac) - (Délibération du 3 février 2015).

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

Le marché 2015-SIS-033 « Travaux de réparation des digues de l'Isère au droit de Gilly-sur-Isère » a été dévolu, dans le cadre d'un appel d'offre européen, au Groupement : Bianco (mandataire) – Guintoli – Carron – Famy - SER TPR, sise BP 13 – Marthod – 73401 UGINE Cedex pour un montant de 1 326 419,94 € HT - (Délibération du 24 juin 2015).  
Ce marché a été notifié le 9 juillet 2015.

En raison de sujétions techniques imprévues rencontrées pendant l'exécution du chantier, un avenant n°1 a été établi d'un montant de 350 000 €, ce qui porte le montant du marché à 1 676 419,94 € HT (Délibération du 9 décembre 2015)

Cette opération est désormais réceptionnée.

*Comme pour l'opération Alpespace*, le groupement d'entreprise fait état d'une part, de dépenses supplémentaires correspondant à la mise en œuvre de quantités supérieures à celles validées par le maître d'œuvre (90 000 €), et d'autre part des demandes de rémunérations supplémentaires (473 000 €).

L'ensemble des dépenses supplémentaires fait l'objet d'un mémoire en réclamation fourni au maître d'œuvre et maître d'ouvrage.

Après analyse des demandes, il est proposé, sur proposition du maître d'œuvre, d'entériner les dépenses supplémentaires suivantes :

- DRS n°1 - en lien avec la gestion des terres avec des renoués dans l'emprise du chantier - : 36 948,75 € HT.

Un avenant n° 2 est nécessaire portant le montant du marché à 1 712 970 € HT.

La CAO, réunie ce jour, a émis un avis favorable au projet d'avenant n° 2.

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, par 37 voix pour ; 2 abstentions (François Cantamessa ayant le pouvoir de Frédéric Burnier-Framboret) et 1 voix contre (Carlo Appratti) émet un avis favorable quant à l'avenant n° 2 de l'opération « Travaux de réparation des digues de l'Isère au droit de Gilly-sur-Isère » portant le montant de ce marché établi avec le groupement Bianco (mandataire) – Guintoli – Carron – Famy - SER TPR, sise BP 13 – Marthod – 73401 UGINE à 1 712 970 € HT.***

***M. Le Président*** explique que, comme pour la réfection de la digue d'Alpespace, on ne sait pas à ce jour si le groupement donnera une suite favorable à ce projet d'avenant n°2.

*Il précise, que lors de réunions intervenues avec les représentants des groupements entreprises titulaires des marchés (MM Bianco et Fauché), ces derniers ont proposé qu'il soit donné suite à leurs demandes financières complémentaires dans le cadre de procédures transactionnelles et ceci pour les deux opérations d'Alpespace et de Gilly-sur-Isère.*

*Il expose que le Bureau s'est penché sur cette proposition et a considéré que, dans le cas d'espèce, une telle démarche n'était pas pertinente.*

***François Cantamessa*** pense qu'il faut rester vigilant et éviter toute dérive financière sur ces opérations.

*Il s'interroge sur l'origine de tels surcoûts et demande si la qualité de l'accompagnement qu'opèrent les maîtres d'œuvre est adaptée.*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

*Si des tranches conditionnelles sont prévues au chantier, elles ne sauraient être affermies au vu du déroulé de ces travaux.*

**M. Le Président** lui répond que le suivi du chantier de confortement des digues d'Alpespace par le bureau d'étude HYDRETUDES (maître d'œuvre) a été pleinement satisfaisant.

*Effectivement, il s'est avéré en cours de chantier des sujétions techniques imprévues, mais le maître d'œuvre a su se montrer réactif et efficace dans le suivi de l'opération.*

*Les choses sont plus difficiles pour ce qui concerne la réfection des digues de Gilly-sur-Isère. Il est acquis que la tranche conditionnelle portant sur la réfection de la digue rive droite ne sera pas affermie.*

*Ces travaux indispensables pour la pérennité de l'ouvrage, seront réalisés dans le cadre de nouveaux marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux, et ceci après avoir tirés tous les enseignements des deux chantiers qui viennent d'être réalisés durant l'hiver 2015/2016.*

**Daniel Tavel** se demande si les entreprises qui avaient soumissionnées initialement étaient toutes dans les mêmes fourchettes de prix. Il lui est répondu que oui.

**M. Le Président** rappelle d'ailleurs qu'au moment de l'analyse des offres, la CAO avait été surpris de la bassesse des prix sur lesquels s'engageaient les entreprises.

*A cet égard, il rappelle également que des démarches avaient été engagées auprès des groupements d'entreprises afin que ceux-ci confirment leurs offres. Ce n'est qu'à l'issue du chantier que les Groupements ont sollicité la réévaluation de ces montants par l'intermédiaire de demandes de rémunérations supplémentaires, et cette situation ne peut être admise.*

**M. Le Président** prend en exemple le prix initial annoncé pour la prestation « pompage ». A l'issue des travaux, le groupement entend les facturer 75 fois le prix initialement annoncé. Le Syndicat ne saurait accéder à ce type de demande...

*De la même manière, le groupement fait valoir des procédures de réalisation différentes des plans de schéma initiaux et ce, sans aucune information avant leur mise en œuvre et validation préalable de la part du maître d'œuvre...*

*En ce qui concerne la question de **Daniel Tavel** qui sous-entend l'objectif fondamental de ne pas fausser la concurrence, **M. le Président** rappelle que les premiers avenants établis en décembre dernier concernaient des sujétions imprévues qui se seraient imposées de la même manière quelques soient les entreprises retenues.*

*D'ailleurs, lors de la passation de ces avenants, la Commission d'Appel d'Offres et le Conseil Syndical s'étaient assurés que ces derniers ne faussaient pas la concurrence. Il en irait tout à fait différemment si une suite favorable était donnée ce jour aux demandes de rémunérations supplémentaires présentées a posteriori par les groupements d'entreprises, demandes qui ne sauraient être acceptées sans porter atteinte aux conditions initiales d'attribution des marchés.*

*De la même manière, les groupements demandent des défraiements liés aux matériaux supplémentaires nécessaires alors que le CCAP prévoyait le maintien du tarif de base même en cas de surconsommation de matériaux et ce jusqu'à 50 % de l'estimation initiale. Il ne peut être répondu favorablement.*

*A suivre si les groupements prendront en compte les réponses formulées par le Syndicat et s'ils accepteront ou non les DGD qui vont leur être proposés par les maîtres d'œuvre.*

*Enfin, concernant la réception des chantiers, il est précisé à l'Assemblée que les batardeaux encore visibles se disloqueront au fil du temps du fait de l'écoulement de l'Isère. Il n'est pas prévu de démolition, travaux qui entraîneraient des surcoûts inutiles.*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

## 9. ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

*Rapporteur : M. le Président*

L'action du S.I.S.A.R.C repose d'un point de vue technique sur un schéma directeur des aménagements hydrauliques. Ce schéma directeur est également visé à l'article 2 des statuts du Syndicat qui est rédigé comme suit :

*Le S.I.S.A.R.C a pour objet ... de conduire une réflexion générale sur la gestion et la prévention des risques d'inondation en Combe de Savoie et à ce titre élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement hydraulique.*

Ce schéma directeur n'est pas figé et est susceptible d'adaptations. Il a été arrêté pour la première fois en 2010 et a fait l'objet d'ajustements successifs, dont le dernier correspond à la finalisation du dossier de candidature du PAPI n° 2 déposé en juin 2013.

Suite à la crue du 1<sup>er</sup> mai 2015, il a été décidé lors du Comité de Pilotage du PAPI n° 2 (réunion du 17 juin 2015) ainsi que lors de plusieurs réunions du Conseil Syndical (Conseils du 24 juin 2015, 21 octobre 2015 et 3 février 2016) de reconsidérer les principes d'aménagements prévus initialement dans le schéma directeur pour le torrent de la Combaz.

Les études sont aujourd'hui achevées et le projet retenu prévoit le déperchement du lit du torrent entre la RD 925 et la RD 69.

Ce projet a été étudié en lien avec le projet d'aménagement d'une aire de grand passage porté par la Co.RAL.

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de l'intégration du projet modifié d'aménagement du torrent de la Combaz dans le schéma directeur des aménagements hydrauliques visé à l'article 2 des statuts du Syndicat.***

***François Cantamessa, au vu des événements récents à Albertville, souligne l'urgence à pouvoir conduire ces travaux de déperchement de la Combaz, corollaire indispensable à la création de l'aire de grand passage portée par la Co.RAL.***

***M. Le Président rappelle qu'effectivement dans la suite des crues du 1<sup>er</sup> mai 2015, il s'est avéré nécessaire d'engager le déperchement de la Combaz, en plus du traitement du torrent de Fontaine Claire qui lui était déjà prévu au PAPI.***

*Ces opérations ont pour enjeux d'assurer la sécurité des habitations sur Notre Dame des Millières situées à proximité de ces torrents tout en permettant la création de l'aire de grand passage prévue par la Co.RAL en contrebas de la Combaz d'une part et en restaurant la qualité écologique du cours d'eau d'autre part.*

*Ainsi dès le comité de pilotage du PAPI de juin 2015, les études afférentes à la Combaz ont été inscrites au PAPI 2. L'inscription du financement des travaux afférents est maintenant en négociation avec l'Etat et ce, autant que de possible, sous forme d'avenant pour ne pas avoir à amputer les crédits prévus pour les autres opérations initialement inscrites au PAPI 2.*

***Daniel Tavel fait état des nombreux massifs de renouée du Japon sur la rive droite de la Combaz.***

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

*Effectivement cette problématique sera intégrée au Projet du dossier.*

|   |
|---|
| <p><b>10.1 APPEL A PROJET GEMAPI – TRAVAUX DE DEPERCHEMENT DES TORRENTS DE FONTAINE CLAIRE ET DE LA COMBAZ- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’AGENCE DE L’EAU</b></p> |
|---|

*Rapporteur : M. le Président*

M. le Président rappelle que par délibération du 24 juin 2015, le Conseil Syndical a délibéré pour approuver le portage de la maîtrise d’ouvrage des deux opérations suivantes situées sur les Communes de Notre Dame des Millières et de Tournon :

- \* déperchement du torrent de la Combaz
- \* déperchement du torrent de Fontaine Claire et renforcement du chemin du Moutonnet

Par ces délibérations, il sollicitait également l’inscription de ces deux opérations dans le cadre de l’appel à projet GEMAPI de l’Agence de l’Eau.

Il expose que dans le cadre de l’instruction du dossier effectivement déposé par le S.I.S.A.R.C le 30 mars 2016, l’Agence de l’Eau sollicite de la part du S.I.S.A.R.C un engagement plus explicite sur la maîtrise d’ouvrage des travaux.

M. Le Président rappelle l’avant-projet sommaire de ces opérations dont le montant est estimé à 2 000 000 € HT et qui permettront tout à la fois la renaturation de ces torrents ainsi que la prévention contre les inondations dans un secteur fortement impacté lors de la crue du 1<sup>er</sup> mai 2015.

*M. Le Président précise que l’avant-projet du déperchement de la Combaz a été conduit par l’équipe technique. Il les en remercie. Il indique que l’Agence de l’Eau devrait faire connaître les dossiers retenus dans le cadre de l’appel à projet GEMAPI le 22 juin prochain.*

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :***

- ***confirme expressément son engagement à ce que le S.I.S.A.R.C réalise en tant que maître d’ouvrage, et conformément à ses compétences, les études et les travaux des deux opérations susvisées inscrites au schéma directeur hydraulique visé à l’article 2 de ses statuts ;***
- ***confirme sa demande de subvention auprès de l’Agence de l’Eau dans le cadre de l’appel à projet GEMAPI ;***
- ***insiste sur l’importance qu’il accorde à la réussite de ces deux opérations et sur l’importance d’un soutien financier de l’Agence de l’Eau.***

S.I.S.A.R.C

L’Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

**10.2 AMENAGEMENT DU TORRENT DE LA COMBAZ SUR LES COMMUNES DE NOTRE DAME DES MILLIERES, DE SAINTE HELENE-SUR-ISERE, DE TOURNON (RESTAURATION ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS) – LANCEMENT DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES**

*Rapporteur : M. le Président*

M. le Président rappelle que par délibération du 24 juin 2015, le Conseil Syndical a délibéré pour approuver le portage de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du torrent de La Combaz sur les Communes de Tournon, Notre Dame des Millières et Sainte Hélène-sur-Isère (restauration et protection contre les inondations).

Il expose que des études techniques approfondies ont été réalisées et que l'opération est définie au stade de l'avant-projet.

Cette opération a d'ores et déjà fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat et de l'Agence de l'Eau.

Techniquement, le projet hydraulique porté par le S.I.S.A.R.C est combiné avec le projet d'aménagement d'une aire de grand passage des gens du voyage sur la commune de Tournon porté par la Co.RAL.

Il y a lieu à ce stade d'engager les procédures de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement (autorisation loi sur l'eau, déclaration d'intérêt général, autorisation de défrichement, autorisation au titre des espèces protégées...).

Le projet d'aire de grand passage est également soumis à autorisation au titre du Code de l'Environnement. Les autorisations requises pour les deux projets susvisés doivent juridiquement reposer sur une étude d'impact unique compte tenu de l'existence de liens fonctionnels entre les deux opérations.

A cet égard, le Président de la Co.RAL a demandé au S.I.S.A.R.C d'assurer le rôle de mandataire pour l'instruction de la procédure réglementaire en application de l'article R.214-43 du Code de l'Environnement.

Ce rôle de mandataire comprend la formalisation du dossier commun de demande d'autorisation, en intégrant les éléments fournis par la Co.RAL, son dépôt auprès du service instructeur de l'Etat, le suivi pendant toute la procédure d'instruction jusqu'à l'obtention de l'autorisation pour chacun des deux demandeurs.

En dehors de ces missions déléguées, la Co.RAL demeure responsable concernant les installations, les ouvrages et les travaux et activités précités.

M. le Président expose enfin que simultanément au dépôt du dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement pour l'aménagement hydraulique de La Combaz, il convient de déposer un dossier de demande de déclaration d'utilité publique ainsi qu'un dossier d'enquête parcellaire en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération.

***Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***accepte la mission de mandataire sollicitée par la Co.RAL pour l'instruction conjointe des deux projets ;***

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)



- *approuve le dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, le dossier de demande d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire relatifs à l'aménagement du torrent de la Combaz sur les communes de Notre Dame des Millières, Sainte Hélène-sur-Isère et Tournon ;*
- *donne pouvoir à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour le dépôt officiel auprès des services de l'Etat et pour en suivre l'instruction.*

**10.3 AMENAGEMENT DU TORRENT DE FONTAINE CLAIRE ET RENFORCEMENT DU CHEMIN DU MOUTONNET SUR LES COMMUNES DE NOTRE DAME DES MILLIERES ET DE TOURNON (RESTAURATION ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS) – LANCEMENT DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES**

*Rapporteur : M. le Président*

M. le Président rappelle que par délibération du 24 juin 2015, le Conseil Syndical a délibéré pour approuver le portage de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du torrent de Fontaine Claire et de renforcement du chemin du Moutonnet (restauration et protection contre les risques d'inondation) sur les communes de Notre Dame des Millières et Tournon.

Il expose que des études techniques approfondies ont été réalisées et que l'opération est définie au stade de l'avant-projet.

Cette opération a d'ores et déjà fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat et de l'Agence de l'Eau.

Il y a lieu à ce stade d'engager les procédures de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement (autorisation Loi sur l'eau, déclaration d'intérêt général, autorisation de défrichement, autorisation au titre des espèces protégées...).

Il expose enfin que simultanément au dépôt du dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, il convient de déposer un dossier de demande de déclaration d'utilité publique ainsi qu'un dossier d'enquête parcellaire en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération.

***Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- *approuve le dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, le dossier de demande d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire, relatifs aux travaux d'aménagement du torrent de Fontaine Claire et de renforcement du chemin du Moutonnet (restauration et protection contre les risques d'inondation) sur les communes de Notre Dame des Millières et Tournon ;*
- *donne pouvoir à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour son dépôt officiel auprès des services de l'Etat et pour en suivre l'instruction.*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

## 11. AXE 8 DU PAPI 2 - RESTAURATION DU LIT DE L'ISERE – POINT SUR L'OPERATION

*Rapporteur : M. le Président*

Le montant de l'opération (maîtrise d'œuvre, études et travaux) est estimé à 6 000 000 € TTC. Le PAPI 2 prévoit une prise en charge à 100 % par l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF.

Une subvention de 104 175 € (41.67 % de 250 000 € TC) pour le financement des études de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie a été attribuée par la DDT.

Dans la suite de la délibération en date du 3 février 2015 : le marché de maîtrise d'œuvre a été confié à EGIS EAU, mandataire - Direction barrages et Infrastructures Hydrauliques - Barrages et travaux fluviaux (34965 Montpellier) en groupement avec la Compagnie Nationale du Rhône (69 Lyon) et Ecosphère (69 Ste Colombe) pour un montant de 224 550.00 € HT.

Un point détaillé est réalisé sur l'avancement de cette opération :

⇒ Le dossier de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement a été déposé en janvier 2016 et l'instruction administrative est en cours.

L'enquête publique aura lieu du 25 juillet au 26 août 2016 :

- Lieu principal : Saint Pierre d'Albigny ;
- Le commissaire enquêteur assurera des permanences à Montmélian, Grésy-sur-Isère, Aiton, Chamousset, Bourgneuf, dans les autres communes il n'y aura qu'un affichage de l'avis d'enquête.

L'avis du CODERST est prévu en septembre / octobre.

La demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées a reçu un avis favorable du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature).

⇒ Les études progressent :

- \* l'Avant-Projet a été finalisé en avril 2016
- \* le PROJET sera remis à la fin du mois de juin
- \* la préparation du dossier de consultation des entreprises a démarré
- \* les sondages bathymétrie sur les trois plans d'eau de Francin, Aiton et Pré la Chambre ont été commandés (montant 9 600 € HT environ à la société BATHYS).

⇒ La concertation se poursuit avec les signataires du PAPI, une réunion du Comité Technique élargi interviendra courant juin.

⇒ En termes de calendrier, l'objectif reste le lancement de la consultation des entreprises pour l'été et le démarrage des travaux en fin d'année 2016.

Cette première tranche concernerait sur la partie en aval de l'Arc, les atterrissements au droit de Montmélian, Arbin et Cruet. Pour la partie amont, l'intervention porterait sur les deux derniers grands atterrissements avant la confluence.

La seconde tranche permettrait d'achever la restauration de la partie aval (intervention au droit de Coise).

En revanche pour la partie amont, les travaux seraient a priori conduits jusqu'au pont de Grésy-sur-Isère.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)



⇒ La stratégie de mise en dépôt des sédiments dans les plans d'eau a été mise au point et validée par les services de l'Etat. Pour la première tranche de travaux de l'hiver 2016-2017, les matériaux seront déposés dans la gravière de Pré la Chambre selon des modalités mises au point en lien étroit avec la Commune de Chamousset. Pour la seconde tranche de travaux, les sédiments seront déposés dans la gravière de Pré la Chambre et dans le plan d'eau de Gabelin (commune d'Aiton). Pour ce dernier, une demande d'autorisation d'installation de dépôt de déchets inertes (ISDI) va être déposée par le S.I.S.A.R.C pour une autorisation attendue dans le courant de l'année 2017.

*A la question de savoir pourquoi, les premiers travaux de restauration du lit sont prévus en aval du cours du lit, il est répondu que ceci répond à la fois à une logique hydraulique et à une logique de prise en compte des possibilités de recolonisation des atterrissements par les espèces protégées.*

*L'autorisation au titre du Code de l'Environnement a été sollicitée pour la réalisation de la totalité des travaux entre le pont de Frontenex et le pont de Montmélian. Les crédits en place ne semblent pas permettre de réaliser les travaux en amont du pont de Grézy.*

*Si toutefois, les résultats des appels d'offres sont favorables, il sera possible de réaliser sans attendre des travaux plus en amont de ce pont.*

## 12. POINT SUR LE PLAN DECENNAL D'ENTRETIEN DES DIGUES DE L'ISERE ET DE L'ARC

*Rapporteur : M. le Président*

M. Le Président rappelle que le plan décennal d'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc est porté par le SISARC depuis 2008.

Les travaux réalisés dans ce cadre sont subventionnés par l'Etat (40%) et font l'objet d'une participation d'AREA à hauteur de 20 %.

En octobre 2015, une convention a été signée avec l'AREA prévoyant la prolongation sur 3 années de ce plan d'entretien.

M. Le Président rappelle le déroulé de la 9<sup>ème</sup> tranche de ce plan d'entretien.

La 1<sup>ère</sup> partie de la tranche 9 portait sur 12 tronçons (linéaire total : 7500 m, l'abattage de 7050 arbres sur 12 tronçons).

Le marché a été confié à GRDE pour un montant de 60 839 € HT.

Les travaux ont été réceptionnés le 27 mai 2016 avec un décompte final de 64 889 € HT.

Au vu du reliquat et compte tenu des crédits dédiés à cette opération, une tranche 9 bis a été mise en œuvre pendant l'hiver 2016 sur 5 tronçons (linéaire total : 6450 m) ; montant du marché : 5 925 € HT.

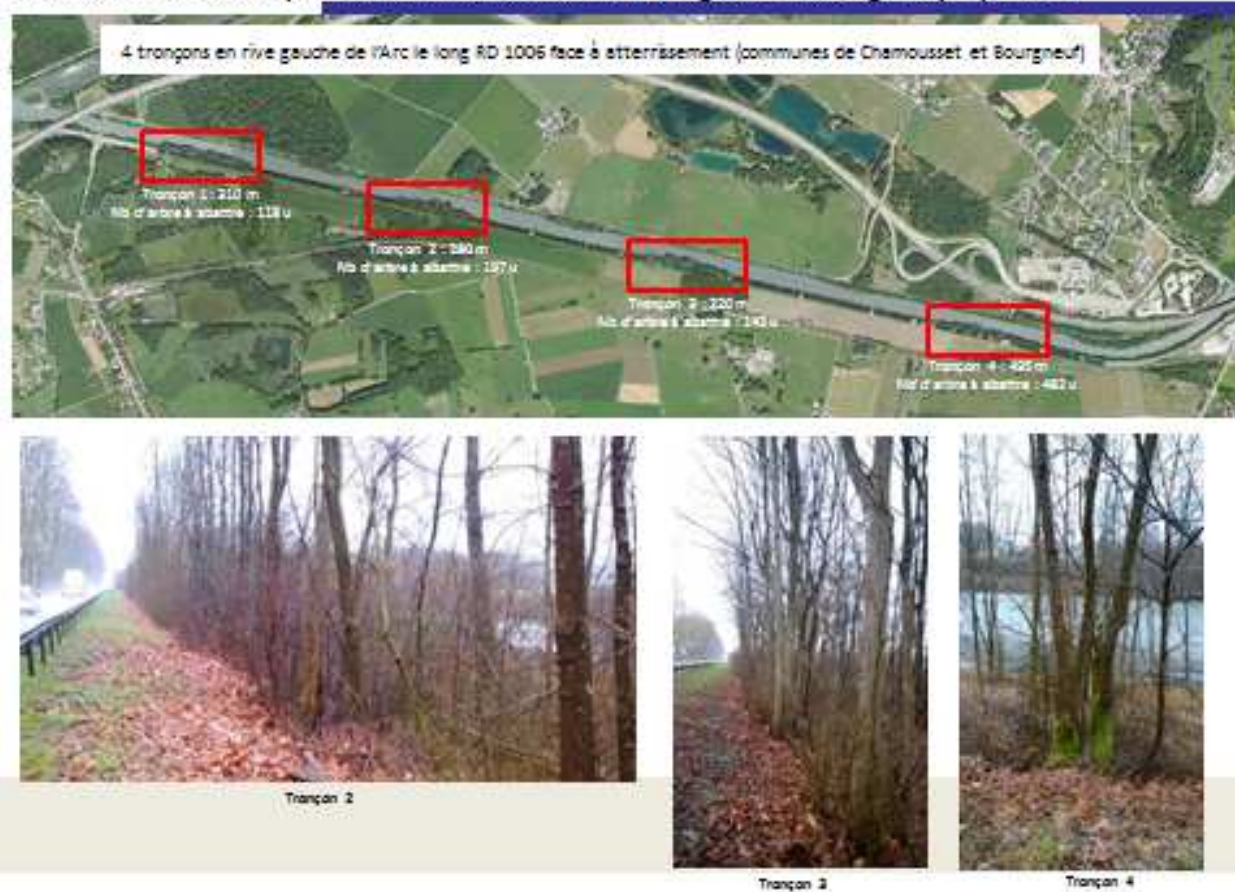
La réception partielle sur 3 tronçons est intervenue le 27 mai dernier et les 2 tronçons restant sont reportés à l'automne 2016

Pour la 10<sup>ème</sup> tranche, il est proposé de traiter les secteurs ci-après :

S.I.S.A.R.C

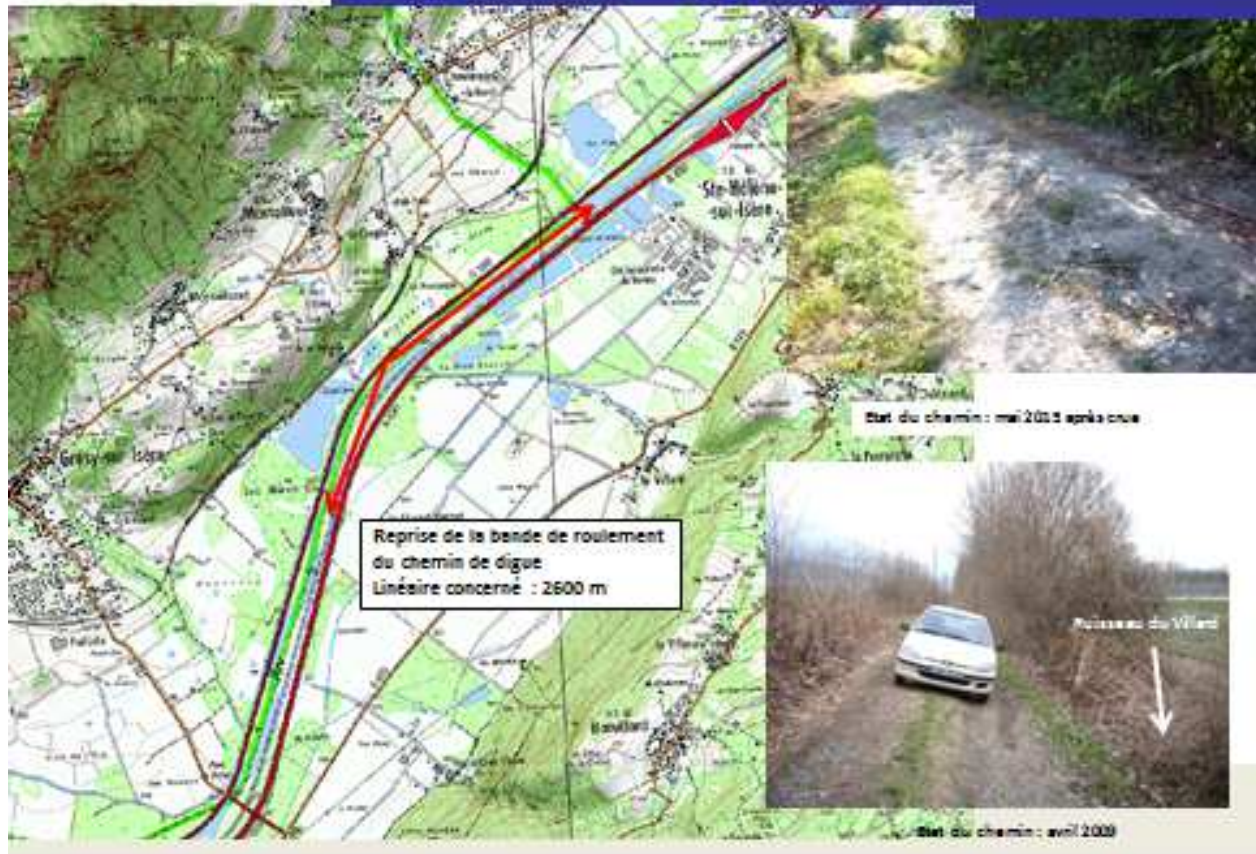
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

## SISARC : tranche 10 du plan décennal : traitement de la végétation des digues : proposition



Et de procéder à la reprise de la bande de roulement du chemin de la digue (2600 m linéaire)

## SISARC : tranche 10 du plan décennal : Réfection chemin de digue : proposition



La consultation sera engagée prochainement et ces travaux seront dévolus dans le cadre de la délégation donnée au Président.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- approuve la mise en œuvre de cette 10<sup>ème</sup> tranche du plan décennal ;
- autorise M. Le Président, ou à défaut son représentant, à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes compétents et à signer tout acte afférent à ce dossier.

**Jean-Claude Berger** signale qu'en rive droite de l'Isère, entre le pont des Grésy et Freterive, des arbres sont tombés dans le lit de l'Isère.

Il va être vérifié si cette chute d'arbre impacte ou non la structure de la digue ....

**M. Le Président** remercie Jean-Claude Berger de cette information et en profite pour expliquer que les visites en raft organisées chaque année à l'automne aident à mieux diagnostiquer ce type de problème.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)



|  |
|--|
| <b>13. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES PROCHAINES OPERATIONS<br/>PREVUES DANS LE CADRE DU PAPI 2</b> |
|--|

*Rapporteur : M. le Président*

Le Conseil Syndical sera invité à délibérer sur les nouvelles demandes de subvention et de participation de l'Etat à formuler dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI n° 2.

### **13.1. Demande de participation de l'Etat pour la réfection de la digue de l'Arc**

Cette opération est inscrite à l'Axe 7 du PAPI 2. Dans ce cadre, elle est financé à 100 % sur le HT.

Le montant prévisionnel est estimé à 550 000 € HT.

*Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, sollicite la participation de l'Etat sur cette opération de réfection de la digue de l'Arc.*

### **13.2. Demande de participation de l'Etat pour la réfection de la digue Rive Droite de Gilly-sur-Isère y compris les ouvrages traversant de Tournon et Frontenex**

Cette opération est inscrite à l'Axe 7 du PAPI 2. Dans ce cadre, elle est financée à 100 % sur le HT.

Le montant prévisionnel est estimé à 950 000 € HT.

*Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, sollicite la participation de l'Etat sur cette opération de réfection de la digue de l'Arc.*

### **13.3. Demande de participation auprès de l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF pour la tranche de travaux de restauration du lit de l'Isère – Hiver 2016 /2017**

Cette opération est inscrite à l'Axe 8 du PAPI 2. Dans ce cadre, elle est financée à 42 % par l'Etat, 25 % par l'Agence de l'Eau et 33 % par EDF.

Le montant prévisionnel de la tranche 2016/2017 est établi à 2 000 000 € TTC.

*Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, sollicite les participations de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et d'EDF afférentes à cette opération de restauration de lit de l'Isère – tranche hiver 2016/2017.*

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

#### **14. COMPLEMENT DES OUVRAGES TRAVERSANT DE LA DIGUE DE L'ARC EN LIEN AVEC LES TRAVAUX RTE**

*Rapporteur : M. le Président*

Une convention a été signée le 12 octobre 2015 entre le S.I.S.A.R.C, l'Etat et RTE afin de préciser les modalités techniques et juridiques d'implantation de la ligne électrique à courant continu (dite liaison Savoie Piémont) dans la digue de l'Arc.

Des échanges techniques intervenus postérieurement entre le S.I.S.A.R.C, l'Etat et RTE ont mis en évidence qu'il serait intéressant pour les parties de profiter de la mise en place de la ligne électrique pour obstruer correctement les ouvrages traversant présents dans la digue et que la ligne doit intercepter.

Les études techniques ont été réalisées et mettent en évidence la faisabilité de l'opération. Concrètement, les travaux seraient réalisés par l'entreprise mandatée par RTE pour la pose de la ligne électrique.

Le S.I.S.A.R.C verserait une participation financière aux travaux d'un montant de 130 000 €. Cette dépense serait ensuite intégrée au protocole de financement des travaux de l'axe 7 du PAPI 2 entre l'Etat et le S.I.S.A.R.C (participation à 100 % par l'Etat).

Une convention tripartite entre RTE, l'Etat et le S.I.S.A.R.C permettra d'arrêter les modalités techniques et financières de cette intervention qui sera conduite sous maîtrise d'ouvrage RTE par le groupement retenu par RTE.

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :***

- ***approuve le portage de la maîtrise d'ouvrage pour l'obstruction des ouvrages traversant par RTE ;***
- ***approuve le versement à RTE d'une participation à hauteur de 150 000 € HT ;***
- ***sollicite le versement de la participation de l'Etat afférente ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention tripartite (S.I.S.A.R.C, Etat et RTE) à intervenir dans laquelle seront précisées toutes les modalités techniques, juridiques et financières de l'opération.***

#### **15. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION**

*Rapporteur : M. le Président*

***M. le Président*** indique que, sauf imprévu à ce jour, et au vu de l'échéancier des prochaines opérations :

- **le prochain Conseil Syndical interviendra au cours de la première quinzaine d'octobre.**

Sous réserve de disponibilité il se déroulera, dans la salle communale de Laissaud.

***Le Conseil Syndical en prend acte.***

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

**Questions diverses et orales**

**L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 20h30.**

A Albertville, le 20 juin 2016  
Philippe VALLET  
Président du SISARC



*Affiché du 20 juin 2016 au 20 juillet 2016 au siège du SISARC et transmis pour affichage dans les communes membres le 11 juillet 2015.*